



Hoffmann Green renforce ses ressources financières à hauteur d'un montant minimum de 13 M€ pour poursuivre l'accélération de son développement commercial et industriel

- Conclusion d'un accord engageant avec Inveready, investisseur institutionnel Espagnol de premier plan, en vue d'une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 6 M€
- Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 7,9 M€ :
 - Engagement de souscription des fonds gérés par Vatel Capital à hauteur de 4 M€
 - Engagements de souscription additionnels sécurisés auprès de trois actionnaires historiques à hauteur de 1 M€ chacun, renouvelant ainsi leur confiance dans la stratégie de développement d'Hoffmann Green

Webinaire de présentation des résultats semestriels et du financement global
lundi 8 septembre 2025 à 18h00

[Inscrivez-vous en cliquant ici](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Septembre 2025

Chaillé-sous-Ormeaux, le 5 septembre 2025 – 07h30 CEST : Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044, Mnémo : ALHGR) (« Hoffmann Green Cement » ou la « Société »), acteur industriel engagé dans la décarbonation du secteur de la construction qui conçoit et commercialise des ciments innovants sans clinker, annonce le renforcement de ses ressources financières via un financement global d'un montant minimum de 13 millions d'euros et pouvant atteindre près de 14 millions d'euros dans un contexte d'accélération de son activité commerciale.

Ce financement, réalisé dans une phase de forte accélération des volumes de production d'Hoffmann Green, vise à doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour soutenir sa stratégie industrielle et commerciale, poursuivre les investissements dans ses capacités R&D et optimiser le financement opérationnel de la Société.

Julien BLANCHARD et David HOFFMANN, Co-fondateurs de Hoffmann Green Cement Technologies, déclarent : « Nous sommes très fiers de l'annonce de ce financement global d'au moins 13 M€ et pouvant atteindre près de 14 M€ réalisé dans des conditions favorables et qui nous permet d'augmenter nos moyens pour poursuivre la mise en œuvre de notre trajectoire industrielle. Dans un contexte de forte progression de nos volumes de production au cours du premier semestre 2025, niveau d'activité record avec +151% vs. S1 2024, nous observons une adoption croissante de nos solutions au sein du secteur de la construction. Grâce au soutien d'Inveready, de Vatel Capital et au renouvellement de la confiance de nos trois actionnaires historiques, Hoffmann Green va intensifier ses investissements dans ses capacités de production, sa R&D ainsi que dans sa stratégie commerciale. L'engagement d'Inveready, investisseur majeur espagnol, spécialisé dans les investissements alternatifs, et de Vatel Capital, acteur de premier plan engagé dans le financement des secteurs et entreprises innovantes à impact positif sur l'environnement, renforce notre position d'acteur clé de la décarbonation du secteur de la construction. Nous remercions également nos actionnaires historiques pour leur soutien continu dans notre projet. En outre, nous invitons nos actionnaires et investisseurs potentiels à participer à cette opération. »

Conclusion d'un accord engageant avec Inveready en vue d'une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 6 M€

La Société a conclu un accord engageant avec Inveready en vue de l'émission d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de la Société d'un montant principal total de 6.000.000 euros, correspondant à l'émission de 60 OCA de 100.000 euros de valeur nominale chacune.

Les OCA porteront intérêt (i) à un taux fixe de 6% de la valeur nominale des OCA (payé en espèces), et (ii) à un taux de 4,75% capitalisé et additionné à la valeur nominale des OCA.

Chaque OCA donnera droit à un nombre d'actions nouvelles correspondant à la valeur nominale de l'OCA (telle qu'augmentée par les intérêts capitalisés à la date de conversion), divisée par le prix d'émission des actions nouvelles, fixé à 6 euros. Il est précisé que les OCA ne seront pas convertibles en actions avant l'expiration d'un délai d'au moins 12 mois suivant leur émission.

Les OCA auront une maturité de cinq (5) ans à compter de leur date d'émission.

Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché et ne seront pas cotées.

Un communiqué de presse décrivant les caractéristiques détaillées des OCA sera publié par la Société le jour de la réalisation effective de l'émission des OCA (prévue dans les prochains jours, et en tout état de cause au plus tard le 30 septembre 2025).

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 7,9 M€

Principales modalités de l'opération

Nature de l'opération

La levée de fonds proposée par la Société consiste en une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») (l' « **Augmentation de Capital** »). Avant l'opération envisagée, le capital social de la Société s'élève à 14.686.600 € divisé en 14.686.600 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

L'Augmentation de Capital portera sur l'émission d'un maximum de 1.762.392 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix unitaire de 4,50 €, à raison de 3 Actions Nouvelles pour 25 actions existantes possédées : 25 DPS permettront de souscrire à 3 Actions Nouvelles. Chaque actionnaire recevra 1 DPS par action Hoffmann Green Cement Technologies enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 10 septembre 2025, selon le calendrier indicatif figurant ci-après.

Codes de l'action et du DPS

Libellé : Hoffmann Green Cement Technologies

Code ISIN : FR0013451044

Code ISIN DPS : FR0014012KY8

Lieu de cotation : Euronext Growth Paris

Cadre juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation de compétence reçue aux termes de la 11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 mai 2025, le Directoire de la Société a, lors de sa séance du 4 septembre 2025, décidé le lancement de l'Augmentation de Capital, dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué ainsi que dans un avis aux actionnaires à paraître le 8 septembre 2025 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Prix de souscription des Actions Nouvelles

Le prix de souscription a été fixé à 4,50 € par action, dont 1 € de valeur nominale et 3,50 € de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote de :

- 0,44% par rapport au cours de clôture de l'action Hoffmann Green Cement Technologies le 4 septembre 2025, soit 4,52 €, et ;
- 2,66% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances précédant le 5 septembre 2025, soit 4,62 €.

Période de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 11 septembre 2025 au 23 septembre 2025 inclus sur le marché Euronext Growth Paris.

Caractéristiques des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres le 30 septembre 2025.

Cotation des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, selon le calendrier indicatif, le 30 septembre 2025.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Growth Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN : FR0013451044 – MNEMO : ALHGR.

Produit brut de l'opération

Le produit maximum brut de l'opération s'élèvera à 7.930.764,00 €.

Produit net de l'opération

Le produit net de l'opération s'élèvera à environ 7,6 M€, correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais et commissions en lien avec l'Augmentation de Capital.

Utilisation du produit de l'opération

L'Augmentation de Capital, de même que l'émission des OCA, vise à doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour la gestion des dépenses à moyen terme (dépenses opérationnelles, financement de l'innovation, investissements d'optimisation, paiement des intérêts de la dette).

Droit préférentiel de souscription

Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 10 septembre 2025, qui se verront attribuer des DPS à raison de 1 DPS par action détenue dans la Société ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 3 Actions Nouvelles pour 25 actions existantes possédées. 25 DPS permettront de souscrire 3 Actions Nouvelles au prix de 4,50 € par action. Les souscriptions à titre irréductible seront allouées intégralement pour permettre à chaque actionnaire de maintenir sa participation au capital.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier

d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis proportionnellement au nombre de DPS utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. En fonction de la demande totale, le nombre d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible pourrait ne pas être alloué en totalité et faire l'objet d'une réduction.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible suivant les conditions et modalités précisées, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, pourra souscrire à l'Augmentation de Capital à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital, étant précisé que le directoire disposera de la faculté de répartir librement les Actions Nouvelles non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 11 septembre 2025 et le 23 septembre 2025 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les DPS devront être exercés par leurs bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le DPS sera négociable du 9 septembre 2025 au 19 septembre 2025 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du DPS ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et leur valeur sera nulle.

Cotation des droits préférentiels de souscription

A l'issue de la séance de Bourse du 10 septembre 2025, les actionnaires de Hoffmann Green Cement Technologies recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 14.686.600 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 25 DPS pourra souscrire à 3 Actions Nouvelles au prix unitaire de 4,50 €.

Ils seront cotés et négociés sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0014012KY8 du 9 septembre 2025 au 19 septembre 2025 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Sur la base du dernier cours coté de l'action Hoffmann Green Cement Technologies le 4 septembre 2025, soit 4,52 €, la valeur théorique de chaque DPS est de 0,0021 €. Le prix de souscription d'une Action Nouvelle fait apparaître une décote de :

- 0,44% par rapport au dernier cours coté de l'action Hoffmann Green Cement Technologies, et
- 0,40% par rapport au cours théorique de l'action après détachement du DPS.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, Hoffmann Green Cement Technologies ne peut souscrire à ses propres actions. Les DPS détachés des actions auto-détenues de la Société seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation dans les conditions de l'article L. 225-110 du Code de commerce.

Garantie et engagements de souscription

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Toutefois, les fonds gérés par Vatel Capital se sont engagés à souscrire à l'Augmentation de Capital à hauteur de 4 millions d'euros. Ces ordres de souscription reposent essentiellement sur l'exercice des droits préférentiels de souscription rachetés au préalable auprès de Monsieur Julien Blanchard et Monsieur David Hoffmann, qui détiennent ensemble directement et indirectement 49,54% du capital de la Société au 4 septembre 2025.

Eludom¹, actionnaire de la Société, s'est engagé à souscrire à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 million d'euros.

Hestia², actionnaire de la Société, s'est engagé à souscrire à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 million d'euros.

Madame Isabelle Mommessin, actionnaire et membre du conseil de surveillance de la Société, s'est engagée à souscrire à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 million d'euros.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires ou des autres membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Augmentation de Capital.

Limitation de l'Augmentation de Capital

Dans le cas où les souscriptions recueillies à titre irréductible, à titre réductible et à titre libre n'auraient pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital, le directoire pourra limiter le montant de l'Augmentation de Capital au montant des souscriptions reçues, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, étant précisé que le montant total des engagements de souscription reçus par la Société représente 88,26% du montant maximum brut de l'Augmentation de Capital.

Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

¹ Eludom est contrôlée par Monsieur Eric Cougnaud, membre du conseil de surveillance de la Société.

² Hestia est contrôlée par Monsieur Gil Briand, membre du conseil de surveillance de la Société.

Calendrier indicatif de l'opération

5 septembre 2025	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération
8 septembre 2025	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
	Publication au BALO de l'avis aux actionnaires
9 septembre 2025	Détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Growth Paris
10 septembre 2025	Journée comptable à l'issue de laquelle les titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription (<i>Trade date</i>)
11 septembre 2025	Ouverture de la période de souscription
19 septembre 2025	Fin de la cotation des DPS sur Euronext Growth Paris
23 septembre 2025	Clôture de la période de souscription
26 septembre 2025	Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le résultat des souscriptions
	Diffusion par Euronext de l'avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles
30 septembre 2025	Emission des Actions Nouvelles Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris

Modalités de souscription

Si vous êtes actionnaire de la Société

Vous disposez de DPS attachés à vos actions Hoffmann Green Cement Technologies qui vous permettent de souscrire en priorité, à titre irréductible, les Actions Nouvelles en appliquant le rapport de 3 Actions Nouvelles pour 25 DPS (1 action existante donnant droit à 1 DPS).

Si vous souhaitez souscrire à titre irréductible à un nombre d'Actions Nouvelles supérieur au nombre de DPS détachés de vos actions, vous pourrez alors acheter le nombre de DPS souhaité durant leur période de négociation du 9 septembre 2025 au 19 septembre 2025 inclus, sur Euronext Growth Paris.

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions à titre irréductible effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre réductible jusqu'au 23 septembre 2025 inclus le nombre d'Actions Nouvelles que vous souhaitez, en faisant parvenir votre demande, en même temps que votre demande de souscription à titre irréductible, à votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'Augmentation de Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de votre souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Si vous n'êtes pas encore actionnaire de la Société

Vous pouvez souscrire à l'Augmentation de capital en faisant l'acquisition en Bourse de DPS durant leur période de négociation du 9 septembre 2025 au 19 septembre 2025 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte-titres.

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions à titre irréductible effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre réductible jusqu'au 23 septembre 2025 inclus le nombre d'Actions Nouvelles que vous souhaitez, en faisant parvenir votre demande, en même temps que votre demande de souscription à titre irréductible, à votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'Augmentation de Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de votre souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles).

En outre, vous pouvez souscrire à l'Augmentation de Capital à titre libre jusqu'au 23 septembre 2025 inclus en faisant parvenir votre demande à votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne

sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'Augmentation de Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible par les titulaires de DPS et à titre réductible, et sera servie dans la limite de votre demande).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Etablissements domiciliataires – Versement des souscriptions

Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluse auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès d'Uptevia.

Les Actions Nouvelles seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces pour la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, étant précisé que le montant de la prime d'émission versée sera inscrit au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Uptevia, qui établira le certificat de dépôt des fonds en espèces.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Restrictions de placement

La vente des Actions Nouvelles et des DPS peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Selon le calendrier indicatif, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 30 septembre 2025.

Dilution

Incidence sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 4 septembre 2025) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	1,00%	0,87%
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	0,89%	0,79%

(1) La base diluée tient compte (i) des 488.281 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros³, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 407.495 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros⁴, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture et (iii) des 1.261.140 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA qui seront émises en septembre 2025, lesquelles seront souscrites par Inveready Convertible Finance II, F.C.R. Il est précisé que les OCEANE et OCA en circulation à la date du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital seront ajustées conformément à la réglementation.

³ Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 février 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green_16022024_Emission-OCEANE_FR.pdf

⁴ Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 mai 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green_16052024_Emission-OCEANE_FR_vf.pdf

Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 4 septembre 2025) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres en €	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,81€	4,27€
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,88€	4,29€

(1) La base diluée tient compte des (i) 488.281 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros⁵, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 407.495 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros⁶, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture et (iii) des 1.261.140 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA qui seront émises en septembre 2025, lesquelles seront souscrites par Inveready Convertible Finance II F.C.R. Il est précisé que les OCEANE et OCA en circulation à la date du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital seront ajustées conformément à la réglementation.

Incidence sur la structure de l'actionnariat

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	18,66%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	12,20%
Julien BLANCHARD	4 532 270	30,86%
David HOFFMANN	2 715 028	18,49%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,19%
David HOFFMANN	2 742 928	18,68%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 275 198	49,54%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	848 218	5,78%
SALARIES	84 952	0,58%
AUTO DETENTION	52 281	0,36%
Isabelle MOMMESSIN	459 963	3,13%
Gil BRIAND (HESTIA)	172 235	1,17%
AUTRES ACTIONNAIRES	5 793 753	39,45%
	14 686 600	100,00%

À titre indicatif, dans l'hypothèse où aucune personne autre que Vatel Capital, Eludom, Hestia et Madame Isabelle Mommessin ne souscrirait à l'Augmentation de Capital, le capital de la Société sera réparti comme suit :

⁵ Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 février 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green_16022024_Emission-OCEANE_FR.pdf

⁶ Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 mai 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green_16052024_Emission-OCEANE_FR_vf.pdf

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	16,87%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	11,03%
Julien BLANCHARD	4 532 270	27,90%
David HOFFMANN	2 715 028	16,72%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,17%
David HOFFMANN	2 742 928	16,89%
Julien BLANCHARD + David HOFFMAN	7 275 198	44,79%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	1 070 440	6,59%
SALARIES	84 952	0,52%
AUTO DETENTION	52 281	0,32%
Isabelle MOMMESSIN	682 185	4,20%
Gil BRIAND (HESTIA)	394 457	2,43%
AUTRES ACTIONNAIRES	5 793 753	35,67%
VATEL CAPITAL	888 888	5,47%
	16 242 155	100,00%

Conseil

Banco de Sabadell, S.A. agit en qualité de coordinateur global unique dans le cadre de l'émission des OCA.



Facteurs de risque

Risques liés à l'opération

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. A titre indicatif et sur une base non diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 100%, la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci, serait de 0,89%. Le détail des effets dilutifs de l'Augmentation de Capital est présenté au paragraphe « Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire » du présent communiqué ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.

Risques liés à la Société

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le Rapport financier annuel 2024. La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Rapport financier annuel 2024.

La Société dispose d'une visibilité financière de plus de 12 mois à la date du présent communiqué avant même la prise en compte du produit attendu de la réalisation de l'Augmentation de Capital et de l'émission des nouvelles OCA.

Prospectus

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié le 8 septembre 2025 au Bulletin d'Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

À PROPOS DE HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Fondé en 2014 et basé à Bournezeau en Vendée, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments 0% clinker innovants, fortement décarbonés, avec une empreinte carbone divisée par 5 par rapport à des ciments traditionnels, qui présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Hoffmann Green est doté de deux unités de production alimentées par un parc de trackers solaires sur le site de Bournezeau : une usine 4.0 et H2, la première cimenterie verticale au monde qui a été inaugurée en mai 2023. Une troisième usine verra le jour en région Rhône-Alpes avec une construction à horizon 2027-2028 pour porter la capacité de production totale du Groupe à environ 1 000 000 de tonnes par an. Le groupe a industrialisé une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid, 0% clinker et à faible consommation énergétique, qui font de lui un acteur leader et unique sur le marché du ciment qui n'a pas évolué depuis 200 ans.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation des prix de l'énergie, Hoffmann Green Cement participe donc activement à la transition énergétique en produisant un ciment propre 0% clinker qui consomme 10 à 15 fois moins d'énergie qu'un ciment Portland, ainsi qu'en œuvrant pour des constructions éco-responsables et en favorisant l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles. Grâce à son savoir-faire technologique sans équivalent et en évolution permanente, porté par des équipes performantes, Hoffmann Green Cement Technologies s'adresse à l'ensemble des marchés du secteur de la construction aussi bien en France qu'à l'international.

Hoffmann Green a intégré la promotion 2022 des 20 pépites vertes Françaises dans le cadre du programme French Tech Green20, piloté par la Mission French Tech, en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique. En juin 2023, la société a été sélectionnée dans la French Tech 2030, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance.

La société poursuit son développement à l'international sous le modèle de société de licences avec la signature de contrats au Royaume-Uni et Irlande, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis. Pour plus d'informations : www.ciments-hoffmann.fr/

CONTACTS HOFFMANN GREEN

Hoffmann Green

- Pierre-Emmanuel Favre
- Directeur Administratif et Financier
- finances@ciments-hoffmann.fr
- 02 51 460 600

NewCap Relations Investisseurs

- Thomas Grojean
- Alban Dufumier
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 94

NewCap Relations Médias

Financiers

- Nicolas Merigeau
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 98



Hoffmann Green Cement Technologies | Téléphone : +33 2 51 460 600 | Email : finances@ciments-hoffmann.fr



Avertissement

L'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres de Hoffmann Green Cement Technologies (la « Société »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses titres ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des titres peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »), tel que transposé dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (y compris la France) (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1er du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État Membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec tous titres de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document peuvent seulement être offertes ou vendues en France.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis.

La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 Restrictions relatives à la « financial promotion » du Financial Services and Markets Act 2000 (« **FSMA** »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « **Ordre** »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« **high net worth companies** », « **unincorporated associations** », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.